

Centre de santé et  
sécurité des travailleurs  
et travailleuses

Parlez-vous  
français?

## Recevez votre formation avec le CSST pour recevoir l'agrément - Partie I en français

**V**ous pouvez maintenant faire le premier pas vers l'agrément de votre comité mixte de santé et de sécurité dans une classe virtuelle en ligne, en français, programmée par le CSST.

**Les comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS) peuvent jouer un rôle clé** dans l'identification, l'évaluation et la résolution des risques pour la santé et la sécurité, surtout lorsqu'ils sont bien formés.

La formation obligatoire de l'agrément - Partie I est la première d'un processus en trois parties visant à obtenir et à maintenir le statut d'agrément **pour les membres du CMSS en Ontario**.

**Le programme de formation** en français de l'agrément - partie I du CSST **est approuvé** par le directeur général de la prévention au Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. En tant que tel, il respecte (et dépasse) la norme légale de formation requise. Et il est applicable à tous les lieux de travail réglementés par la province.

**Assurez votre place en formation. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !**

OÙ :	<b>Dans notre salle de classe virtuelle en ligne, sécurisée contre la COVID.</b>
QUAND :	<b>30 mai - 1 juin 2022</b> <b>De 9h00 à 17h00</b> Les inscriptions en ligne sont remplies selon le principe du premier arrivé, premier servi. La date limite pour s'inscrire est le lundi 16 mai.
COÛT :	475,00 \$
S'INSCRIRE :	<a href="#"><b>Agrément - Partie I - Français - Virtuel</b></a>

## Avantages de la formation

Dispensés sur trois jours, les participants à la formation *Agrément - Partie I - Français - Virtuel* acquièrent une compréhension complète de la législation en matière de santé et de sécurité au travail, y compris les **droits et les responsabilités** des parties du lieu de travail et des représentants agréés du CMSS en particulier. Tout aussi important, les participants apprennent la théorie générale du **contrôle** et de la prévention des **risques** et les **pratiques efficaces** pour administrer les politiques et les programmes de santé et de sécurité au travail.

Nos salles de classe virtuelles offrent un **environnement d'apprentissage supérieur** et comprennent :

- ▶ Un apprentissage en ligne en direct sur une plateforme Zoom sécurisée
- ▶ Des instructeurs hautement qualifiés avec une expérience considérable du monde réel.
- ▶ Des classes de petite taille conçues pour un engagement maximal.
- ▶ Des activités de classe éprouvées pour un apprentissage assuré.

## Obligations de l'employeur

Si votre lieu de travail emploie **20 travailleurs ou plus** ou utilise une substance désignée, votre employeur doit s'assurer qu'un CMSS est établi et qu'**au moins deux membres sont agréés**, l'un représentant les travailleurs et l'autre la direction. Cependant, de nombreux lieux de travail choisissent de former l'ensemble de leur comité afin de **renforcer la capacité des ressources humaines internes** dans le but d'aider à identifier et à contrôler tous les risques.

### \*Vous avez besoin de plus d'information?

Consultez [notre vaste catalogue de formations](#)

Appelez un [représentant des services de formation au CSST dans votre région](#).

Envoyez un courriel à [contactus@whsc.on.ca](mailto:contactus@whsc.on.ca)

Visitez [www.whsc.on.ca](http://www.whsc.on.ca)

Connectez-vous avec nous sur [Twitter](#), [Facebook](#), [YouTube](#) et [LinkedIn](#).

\*Vous noterez que notre site web n'est disponible qu'en anglais. Nous étudions les moyens d'étendre les services en français dans un avenir proche.